

Professeur : Franck Neveu

Master de Sciences du Langage

Glossaire

COMPOSITIONNALITÉ [sémantique]

Le principe de compositionnalité a été développé notamment par le philosophe et logicien Gottlob Frege (1879-1925). Il repose sur la thèse selon laquelle le sens d'une expression est fonction du sens de ses composants.

Le sens est compositionnel dans la phrase *Il a pris la clé du garage*, car il est facteur du sens du prédicat et de celui de ses arguments. Le sens est non compositionnel dans *Il a pris la clé des champs*, car il ne saurait être déduit du sens du composant prédicatif et de celui des composants argumentaux : il s'agit d'une clé qui permet de sortir de l'endroit où l'on est pour aller en terrain libre, et non pas d'une clé ouvrant des champs clos. La non-compositionnalité se caractérise par une opacité sémantique variable notamment en fonction du degré de figement des expressions, et par des restrictions syntaxiques.

L'analyse compositionnelle vise à identifier des unités de signification et à étudier leurs modes d'agencement dans les phrases et les textes. Les composants sémantiques d'une unité phrastique ou textuelle sont obtenus par la mise en place d'opérations de déduction et de paraphrase, et par l'examen des relations d'implication et de présupposition.

Le paradigme logique où s'inscrit le principe de compositionnalité se heurte toutefois à la notion de textualité, qui définit le texte comme un palier de complexité linguistique non réductible à une suite de phrases :

[...] ou bien la textualité n'existe pas car le sens du texte se réduit à celui de ses phrases (qui correspondent à des propositions susceptibles de valeurs de vérité). Ou bien elle existe, mais on ne peut calculer strictement le sens du texte, car il n'existe pas de règles syntaxiques qui permettraient de le faire. C'est précisément l'impossibilité de définir des règles au sens fort qui a conduit à l'abandon des grammaires de textes fondées sur le paradigme formel [...]. C'est au palier du texte que la conception commune de la compositionnalité laisse apparaître le plus clairement ses lacunes : le global y détermine le local et le *recompose*. C'est pourquoi une phrase et *a fortiori* un mot peuvent changer de sens quand se modifie leur contexte immédiat et lointain.

F. Rastier & alii, *Sémantique pour l'analyse*, Masson, 1994.

DICTIONNAIRIQUE [métalexigraphie]

La dictionnaire est l'étude des conditions d'élaboration des dictionnaires pris comme objets sociétaux et commerciaux régis par des contraintes éditoriales spécifiques. La

dictionnaire est un domaine constitutif de la métalexicographie. Bernard Quemada expose ainsi la distinction qu'il convient de faire entre dictionnaire et lexicographie :

Sous l'angle des *dictionnaires* de langue [...] les rapports entre *dictionnaire* et *lexicographie* sont simples : la *dictionnaire* dont ils relèvent a pour condition nécessaire la mise en œuvre des données de nature *lexicographique* [...], mais condition non suffisante. En ce cas, une « bonne » *dictionnaire* exige une bonne *lexicographie* (on peut ajouter que celle-ci implique une « bonne » *lexicologie* et elle-même une « bonne » *linguistique*). La première tire bien parti des données de la seconde mais doit les sélectionner, les traiter et les aménager en fonction du *programme dictionnaire* retenu. À l'inverse, la maîtrise des connaissances particulières qui entrent dans la *dictionnaire* n'est ni nécessaire ni utile pour réaliser un excellent travail *lexicographique*.

B. Quemada, « Notes sur lexicographie et dictionnaire », *Cahiers de lexicologie*, n° 51, 2, 1987.

FALSIFIABILITÉ [épistémologie]

Dérivé de l'adjectif *falsifiable*, « qui peut être caractérisé comme faux ». La notion de falsifiabilité est une caractéristique intrinsèque de la science, développée notamment par le philosophe et épistémologue anglais Karl Popper (1902-1994). Pour qu'une proposition relève du discours scientifique, il faut que l'on puisse énumérer les conditions dans lesquelles cette proposition pourrait être dite *fausse*, et il faut que ces conditions soient matériellement observables, c'est-à-dire représentables dans l'espace et dans le temps, et par conséquent empiriques. La construction de ces conditions est donc une construction *a priori*, puisqu'au moment de sa formulation on ne sait pas si les circonstances falsifiantes sont réalisées. C'est la raison pour laquelle cette construction est fréquemment décrite par le terme de *prédiction*. Comme le précise Jean-Claude Milner :

La relation qu'une proposition de la science entretient à l'empirique est donc essentiellement de l'ordre de la falsification. Mais, comme l'empirique est par ailleurs manipulable par la technique, on comprend qu'une science empirique soit aussi la théorie d'une technique.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Un des problèmes majeurs posés par l'épistémologie de la linguistique est celui de l'empiricité et de la falsifiabilité des propositions que cette science formule.

FIGEMENT [syntaxe, sémantique]

On appelle *figement* un ensemble de caractéristiques syntaxiques et sémantiques affectant une unité polylexicale (ex. *un cordon bleu*, *une caisse noire*, *un nuage de lait*, *à bout de forces*, *de gaieté de cœur*). Parmi ces caractéristiques, on relève : le blocage des propriétés combinatoires et transformationnelles de l'unité (pronominalisation, dislocation, extraction, relativation, passivation), le blocage de l'actualisation et de la détermination des différents constituants de la séquence, le blocage de l'opération d'insertion et de substitution synonymique, et d'une façon générale l'opacité et la non-compositionnalité du sens. Comme le précise Gaston Gross (1996), le figement peut n'être que partiel, ce qui suppose des degrés dans le processus (*fait divers* est plus figé que *fait historique*). Cela suppose donc également un continuum entre séquences libres et séquences contraintes, que définit ainsi Salah Mejri :

On parle généralement de continuum lorsqu'on traite des séquences figées pour montrer comment le passage des séquences libres s'opère d'une manière graduelle et imperceptible aux séquences figées. On le limite souvent aux variations syntaxiques (les différentes variations combinatoires acceptées par des séquences et rejetées à des degrés divers par d'autres). Nous voulons montrer que l'idée de continuum est incontournable dans l'étude du figement, qu'elle est inhérente au système linguistique et qu'elle est présente à tous les niveaux de l'analyse linguistique.

S. Mejri, *Le Figement lexical – Descriptions linguistiques et structuration sémantique*,
Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, 1997.

On parle de *défigement* lorsque s'observe une rupture du pacte langagier sur lequel repose nécessairement l'usage d'une séquence figée, rupture qui a pour effet de déverrouiller les paradigmes : ex. *interruption volontaire de carrière, maladie littérairement transmissible* (exemples empruntés à G. Gross).

▣ ➤Gross G., 1996, *Les Expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Ophrys. ➤Mejri S., 1997, *Le Figement lexical – Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.

GRAMMATISATION [histoire de la linguistique]

Les termes de *grammaticalisation* et de *grammatisation* ont connu une brève concurrence dans la métalangue. Brève, en raison de la création très récente du néologisme *grammatisation*. Si le terme de *grammaticalisation* a pu servir à identifier le processus d'outillage notionnel d'une grammaire (voir Danielle Trudeau, 1992), il semble aujourd'hui à l'abri de l'ambivalence, puisqu'il s'est stabilisé dans la désignation, déjà ancienne, du processus diachronique de conversion des unités lexicales en morphèmes grammaticaux.

Le terme de *grammatisation*, quant à lui, est employé dans les sciences du langage pour désigner deux types de faits différents. D'une part, le processus d'enseignement/apprentissage de la grammaire scolaire, autrement dit la formation grammaticale partagée (ou censée l'être) par tous les membres d'une même communauté linguistique (on grammatise un individu ou un groupe d'individus), néologisme forgé par Renée Balibar, sur le modèle d'*alphabétisation*. D'autre part, le processus par lequel on décrit une langue au moyen d'un outillage métalinguistique, que fournissent les grammaires et les dictionnaires, et qui est subordonné à un dispositif conceptuel préalable (on grammatise une langue), acception développée par les historiens des sciences du langage, notamment par Sylvain Aurox. À partir de cette valeur, s'est développée une troisième acception, selon laquelle une notion, au terme d'un parcours historique qui en a stabilisé le sens par l'identification régulière d'un fait ou d'un ensemble de faits qu'elle a rendu possible, se trouve intégrée à un dispositif métalinguistique qui tend à se reproduire, quelle que puisse être l'approche théorique que lui réservent les ouvrages qui en attestent l'existence (on grammatise une notion). Ce processus de grammatisation, qui est réversible (dégrammatisation), est un processus historique dont l'extension chronologique peut varier considérablement selon le degré de développement technologique dans lequel il s'inscrit. Cette acception permet donc de décrire et d'expliquer les étapes de l'histoire d'une notion grammaticale, les concurrences qu'elle a subies, les extensions et restrictions d'emplois qui ont été les siennes, voire ses évictions.

Les notions de grammaticalisation et de grammatisation marquent ainsi deux rapports à l'histoire bien différents, pourtant parfois confondus, tant restent délicats à démêler les liens étroits qui unissent la langue et la pensée de la langue, c'est-à-dire sa description, sa *grammaire*.

On peut observer que du groupe humain à la langue, et de la langue à la notion, les objets de la grammatisation, par leur diversité, témoignent manifestement de la complexité des processus visés. Sans doute est-ce là le signe d'une probable opacification progressive de la notion, et de son éclatement prévisible en une multitude d'items explicatifs. Pour l'heure, il semble toutefois légitime de postuler son opérativité.

Notons enfin que si la relativité des concepts, et des domaines qu'ils peuvent servir à définir, est un paramètre indispensable à l'élaboration de la connaissance linguistique, cette relativité s'applique aussi à l'histoire des notions elle-même. À négliger le fait que l'archive, comme tout corpus, n'est pas

un donné mais un construit, celle-ci courrait le risque de borner sa contribution à une approche strictement cumulative des idées et des faits.

HYPERLANGUE [philosophie du langage, épistémologie]

La notion d'hyperlangue a été développée par Sylvain Auroux, dans le cadre d'un examen critique du rationalisme en linguistique. Elle sert à conceptualiser l'hypothèse de l'hétéronomie du langage, lequel ne saurait être défini comme une sphère d'activités existant en soi et pour soi, mais comme un moyen de communication situé dans un monde donné, parmi d'autres habitudes sociales, et fixant des limites à notre créativité linguistique. Dans cette perspective, l'hyperlangue est un système dynamique déterminé dans l'espace et dans le temps qui permet de comprendre l'impossible position de surplomb du langage sur lui-même (illusion d'un métalangage ultime), le caractère nécessairement illusoire de la langue universelle, et la sous-détermination des activités linguistiques par les grammaires.

[...] l'espace-temps, par rapport à l'intercommunication humaine, n'est pas vide, il dispose d'une certaine structure que lui confèrent les objets et les sujets qui l'occupent. Appelons *hyperlangue* cet espace-temps ainsi structuré. Introduire un nouvel objet (par ex. un sujet doté de capacités linguistiques déviantes, un dictionnaire, ou encore le moyen de communiquer à distance) change la structure de l'hyperlangue. Les *événements* dans l'hyperlangue (ce que nous appelons des « discours ») en changent également (plus ou moins) la structure. Toute grammaire – j'entends toute représentation qui analyse des énoncés linguistiques – contient un ensemble d'hypothèses sur la structure d'une certaine hyperlangue. Une hyperlangue peut être stable ou instable ; elle peut être identique en tous les lieux où elle se manifeste (isotopie) ou non ; les sujets qu'on y rencontre peuvent être extrêmement puristes ou très tolérants, etc. En tout état de cause, elle est cette réalité ultime qui englobe et situe toute réalisation linguistique et limite concrètement toute innovation.

S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

IDIOMATICITÉ [lexicologie, analyse du discours]

Dérivé de l'adjectif *idiomatique*, « propre à un idiome ». La construction d'expressions lexicales comme *arbre généalogique*, *dos d'âne* ou *mise en demeure* est antérieure à l'emploi qui peut être fait de ces expressions par un locuteur dans une situation d'énonciation spécifique. Il s'agit d'assemblages figés, mémorisés, prêts à l'emploi, dont les constituants perdent partiellement ou totalement leurs propriétés sémantiques, lexicales ou syntaxiques. Le terme d'*idiomaticité* qualifie, d'une manière générale, les différents types de figement des expressions lexicales dans une langue. On parle également d'*idiomaticité* d'un texte ou d'un discours spécialisé où se reconnaissent les particularités expressives d'un technolecte déterminé.

LEXICOGRAPHIE [description linguistique, domaine]

La lexicographie a pour objet l'élaboration des dictionnaires de langue. Elle recense et analyse les formes et les significations des unités du lexique observées dans leurs emplois en discours. La lexicographie se distingue d'une part de la lexicologie, qui décrit les relations grammaticales et sémantiques entre les unités du lexique, d'autre part de la dictionnaire, qui forme un domaine de la métalexigraphie consacré à l'étude des conditions d'élaboration des dictionnaires pris comme objets contraints par la demande sociale.

LEXICOLOGIE [description linguistique, domaine]

La lexicologie est l'étude des structures du lexique, c'est-à-dire la description (à la fois grammaticale et sémantique) des relations qui s'établissent entre les unités du lexique.

LOGICO-GRAMMATICAL [épistémologie]

Dans la réflexion épistémologique contemporaine portant sur le statut de l'interprétation dans les sciences du langage, la notion de contexte est fréquemment convoquée pour mettre en opposition deux problématiques, qui définissent, par leur traitement spécifique du langage, deux champs disciplinaires distincts.

(i) La problématique du signe, de tradition logique et grammaticale, qui rapporte le langage aux lois de la pensée, et la performance à la compétence, qui conçoit le sens comme le résultat d'un processus de décontextualisation, et fait du signe un artefact descriptif isolé dans une relation de représentation statique et achronique à des choses ou à des états de choses (un type). Dans cette perspective, comme le montre François Rastier, le contexte a une action de modification ou de déformation du type :

Dans le paradigme logico-grammatical, la production et l'interprétation sont figurées par l'image du calcul, et les structures profondes sont toujours logico-formelles : le problème du contexte se formule donc comme celui du rapport des occurrences au type, et somme toute des manifestations linguistiques à leurs idéalizations. D'où une attitude ambivalente : le « bon contexte » désambiguïse et permet de rapporter l'occurrence au type adéquat, rétablissant ainsi la transparence postulée d'un sens littéral. En revanche, le « mauvais » contexte est conçu comme une déformation de l'occurrence, relativement au type. Il est donc non seulement inessentiel - puisque c'est le type qui, par définition, est essentiel - mais son action est comprise comme une perturbation.

F. Rastier, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, 129.

(ii) La problématique du texte, de tradition rhétorique ou herméneutique, centrée sur la transmission (les textes sont saisis dans leur production et leur interprétation), qui traite la performance en elle-même et pour elle-même et ne formule pas d'hypothèses sur la nature de la pensée, qui conçoit le sens non comme une relation mais comme un parcours, donc comme le résultat d'un processus de contextualisation maximale, et le texte comme un objet empirique, produit d'une pratique sociale. Dans cette perspective, où le contexte est défini comme une zone de localité, comme un passage du texte, la problématique contextuelle n'est pas formulée en termes de rapports type/occurrences, mais plutôt en termes de rapports occurrences-sources/reprise :

La problématique rhétorique/herméneutique échappe à l'isonomie du calcul et conteste notamment le principe de compositionnalité. Elle insiste sur les variations qualitatives : le point singulier, le détail, le tournant, le *kairos*, peuvent assurer une relation non unifiante entre le tout et les parties (contrairement à ce que permet une perspective ensembliste). Elle n'est pas objectiviste, ou du moins ne conçoit l'objectivation que comme une sommation (au besoin conflictuelle) de points de vue. Pour ce qui concerne le contexte, elle admet plutôt le paradigme de la (re)connaissance de formes que celui du calcul. [...] Au rapport du type à l'occurrence se trouve substitué celui des « processus descendants » aux « processus montants ». Le contexte supporte et suscite un faisceau d'anticipations et de rétroactions, aussi bien inhibitrices qu'activatrices.

Ibid.

Le rôle du contexte n'est plus dès lors de déformation du type, mais d'institution des unités.

De cette approche de la fonction du contexte comme fonction d'institution des unités de langue découle nécessairement la relativisation des catégories usuelles du discours grammatical. Car en partant du fait que l'actualisation des unités ne saurait être saisie en dehors du processus interprétatif, donc en posant l'idée que l'interprétation est nécessairement requise dans l'analyse, on s'interdit le recours à des stratégies de description linguistique fondées sur l'autonomisation des signes, c'est-à-

dire sur des artefacts. Il en résulte une indétermination des unités et donc aussi des limites de la langue. Cette indétermination n'est pas seulement relative aux variations théoriques dans l'activité de catégorisation. Elle est également relative aux variations contextuelles du fonctionnement des segments linguistiques, en raison de la diversité et de la complexité des interactions sémantiques à l'œuvre dans un texte entre les différents constituants du discours.

MÉTALANGUE [terminologie, épistémologie]

À partir du grec *meta*, « ce qui dépasse, englobe ». Dans le domaine linguistique, le terme de *métalangue* désigne la langue (naturelle ou formelle) servant à décrire la langue et le langage. La notion entre donc dans le champ de la terminologie, qui prend pour unité non pas le mot mais le terme.

Loin d'être réservée à l'analyse des énoncés des diverses langues, la métalangue n'est le plus souvent qu'un usage technique de la langue commune : en grammaire, par exemple, les termes *apposition*, *aspect*, *attribut*, *complément*, *mode*, *proposition*, etc. ne sont que des applications spécialisées de mots du lexique commun. Si bien que l'on pourrait élargir la définition de la notion de métalangue à tout type de discours tenu sur les langues, ce qui coïnciderait avec le champ de la fonction métalinguistique du langage telle que l'a définie Roman Jakobson. Dans cette perspective, le langage grammatical et lexicographique s'inscrit dans cette réflexivité linguistique que l'on appelle *métalangue* ou *métalangage*.

D'un point de vue épistémologique, on ne saurait cependant associer sans distinction terminologie linguistique et métalangue. La terminologie linguistique est en fait un complexe terminographique réunissant des métalangues très diverses, élaborées dans des cadres méthodologiques et théoriques différents. Cela permet notamment de comprendre pourquoi cette terminologie n'offre pas les garanties d'économie, de transparence et de cohérence généralement attendues. Dans la mesure où la métalangue suppose une stabilité conceptuelle, elle suppose aussi nécessairement un format commun d'analyse pour généraliser et transmettre les connaissances. Ce format commun ne peut être que celui d'un domaine particulier de la science du langage. Et ce n'est que dans un cadre méthodologique spécifique que l'on peut dans les faits pratiquer une métalangue aussi pauvre que possible, censée garantir l'objectivité scientifique, en bornant l'enrichissement terminologique à la contrainte des phénomènes théorisés. Il ne peut y avoir en effet dans toute l'étendue du domaine du langage et de son étude de bi-univocité entre le niveau des représentations linguistiques et le niveau des représentations métalinguistiques. Comme l'ont observé de nombreux linguistes, seule une métalangue de calcul et de formalisation permettrait d'accéder à cette position de surplomb de la métalangue à l'égard de ce qui fait l'objet de la linguistique. Comme le précisait Ferdinand de Saussure,

[...] il est tout à fait inutile de se débattre avec la terminologie et de se figurer longtemps avec naïveté que c'est par maladresse ou incomplète disposition du vocabulaire qu'on ne trouve pas les expressions simples. Il n'y a pas du tout d'expression simple pour les choses à distinguer principalement en linguistique ; il ne peut pas y en avoir. L'expression simple sera algébrique ou ne sera pas.

F. de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, Gallimard, éd. S. Bouquet & R. Engler, 2002.

MÉTALEXICOGRAPHIE [lexicographie]

À partir du grec *meta*, « ce qui dépasse, englobe ». La métalexicographie est une discipline dont l'objectif est l'étude des types de dictionnaires de langue et des méthodes qui président à leur constitution. Elle ne travaille pas à l'élaboration des dictionnaires, mais fait des dictionnaires, de leur histoire, de leur mode de traitement sémantique du lexique, et des problèmes pratiques résultant du travail lexicographique, son objet de réflexion et de

recherche. Jean Pruvost présente ainsi cette discipline récente, qui connaît un développement considérable :

Lorsqu'une discipline, la lexicologie, a pris son essor en quittant le domaine pragmatique et artisanal qui lui servit de berceau, en l'occurrence la confection de dictionnaires depuis plus de cinq siècles, de Robert Estienne au *TLF*, de Richelet à Paul Robert, de Furetière à P. Larousse, de la première édition de l'Académie française au *Dictionnaire français contemporain* dirigé par J. Dubois, etc., on perçoit le signe même de sa maturité dans le regard que les spécialistes commencent à porter sur son histoire, sur les courants qui la traversent et les théories qui l'irriguent. Ce souci d'examen, d'évaluation et d'expertise, associé à la volonté de participer à la construction scientifique de la discipline s'est fait sentir en lexicologie et lexicographie depuis 1970 environ, dans le sillage de deux thèses majeures, l'une historique et fondatrice, celle de B. Quemada en 1967 sur les *Dictionnaires du français moderne (1539-1863)*, et l'autre en synchronie et structuraliste, la thèse de Josette Rey-Debove, en 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. Alain Rey publiait par ailleurs en 1970 un essai sur *Littré, l'humaniste et les mots*. C'est ainsi qu'est née dans le cadre d'une progression rapide la métalxicographie, lexicographie critique et théorique, discipline nouvelle dont l'objectif principal est l'étude des types et des méthodes des dictionnaires de langue notamment, appréhendés dans leur double dimension, lexicographique et dictionnaire.

J. Pruvost, *Dictionnaires et nouvelles technologies*, PUF, 2000.

OBJET LINGUISTIQUE [épistémologie]

La science du langage est une science empirique en ce sens qu'elle définit une instance de réfutation qui est constituée à partir des données fournies par les langues. Elle requiert donc un observatoire. Toutefois, il n'existe pas pour autant d'objet brut qui puisse être saisi par la science linguistique. Les objets linguistiques sont par nature des objets flous, qui ne se laissent approcher que par des faisceaux de critères. On peut, à la suite de Robert Martin (*Comprendre la linguistique*, 2002), répartir les objets linguistiques dans deux catégories distinctes : (i) les objets de la langue, que l'on peut qualifier de *langagiers*, et qui sont des observables de la chaîne sonore ou graphique (ex. le phonème /a/, le digramme *ch*, etc.) ; (ii) les objets de la métalangue, que l'on peut qualifier de *métalinguistiques*, qui sont déduits de l'observation de la langue, mais qui ne sont pas directement observables (l'adverbe, le complément d'objet, le mode, l'aspect, etc.). Mais comme le précise Robert Martin :

En fait, les objets langagiers sont également des abstractions, tout comme les objets métalinguistiques : ce que l'on observe, ce sont des occurrences de /p/ ou de /bien/ ou encore de /-age/. Dans *Elle parle assez bien l'espagnol*, *bien* est une occurrence de *bien* ; dans *Il parle bien l'anglais*, c'en est une autre. Le mot *bien* est ce qui est commun à toutes ces occurrences : le mot *bien* est un « type », c'est-à-dire une abstraction de langue qui se réalise sous la forme d'occurrences dans les discours que nous produisons. L'objet que vise le linguiste est un type. L'objet métalinguistique, plus abstrait, se définit comme une communauté de types, un objet « métalinguistique » si l'on veut.

R. Martin, *Comprendre la linguistique – Épistémologie élémentaire d'une discipline*, PUF, 2002.

OBSERVATOIRE [épistémologie]

La notion d'observatoire est au centre du débat sur l'épistémologie de la linguistique, et plus particulièrement sur le caractère empirique de la science du langage. En témoignent notamment ces deux perspectives, qui réactualisent respectivement les positions rationaliste et empiriste dans la théorie de la connaissance :

La linguistique est donc une science empirique, en ce sens qu'elle définit une instance de réfutation et que celle-ci est constituée à partir des données contingentes des langues. C'est une science

expérimentale, en ceci qu'elle construit activement les observations qui donneront lieu aux procédures de réfutation. Il se trouve seulement que la procédure expérimentale est dépourvue d'outillage. [...] dire que la science linguistique est une science expérimentale sans outillage, c'est dire que c'est une science expérimentale *sans observatoire*. [...] toute grammaire est un embryon de théorie linguistique. On voit la conséquence : l'instance qui devrait jouer le rôle d'observatoire ne peut être rendue entièrement indépendante de la théorie linguistique elle-même. [...] l'exemple linguistique suppose toujours au moins l'usage de catégories linguistiques ; or ces catégories, leur nature et leur nombre, leur définition, n'ont rien qui aille de soi ; et elles contraignent par avance toutes les propositions de la science linguistique : elles en excluent d'avance certaines et d'avance, parmi celles qu'elles permettent, établissent une hiérarchie préférentielle.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Sans observatoire, il n'y a tout simplement pas de théorie linguistique au sens propre. Nous sommes parfaitement capables d'identifier de multiples observatoires de langue : l'écriture, les textes, les autres langues, les corpus d'exemples, les dictionnaires, etc. La plupart des observatoires sont des construits théoriques; la linguistique ne diffère en rien des sciences physiques sur ce point. L'origine des théories linguistiques ne se confond pas avec l'origine du langage; là où il y a un langage, il n'y a pas nécessairement une théorie linguistique.

S. Aurox, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

La notion d'observatoire trace ainsi une frontière toujours actuelle entre deux conceptions de la linguistique nettement antagonistes, mais que bien des aspects de la discipline et de son objet concourent pourtant à rendre aujourd'hui conciliables.

(i) D'une part, une conception théorique, qui s'appuie sur le caractère abstrait de la langue et du langage, et qui adopte dans l'ensemble une démarche démonstrative, c'est-à-dire déductive, formulant des hypothèses globales qui permettent de dégager rationnellement des conséquences. Cette conception a pour réquisit essentiel l'axiomatisation de la linguistique, que caractérise la formalisation de son objet par le recours à un métalangage logico-mathématique :

[...] (I) les propriétés du langage sont formalisables; (II) elles sont formalisables parce qu'elles sont intrinsèquement formelles; (III) les propriétés formelles du langage sont un sous-ensemble limité des formalismes logico-mathématiques.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Un des corollaires de la formalisation est la minimalité des observables, qui consiste à limiter l'analyse à un nombre aussi restreint que possible de données empiriques. On retrouve ici un aspect majeur du paradigme générativiste, réactualisé par les grammaires d'unification, où la grammaire, définie comme un algorithme permettant de générer et de décrire l'infini des phrases d'une langue à partir d'un nombre fini de règles, est fondée sur l'introspection (jugement d'acceptabilité, d'ambiguïté, de paraphrase d'un locuteur natif sur une phrase), autrement dit sur l'absence d'observatoire de langue.

(ii) D'autre part, une conception descriptive, aujourd'hui représentée par l'essor considérable des linguistiques de corpus, qui adopte une démarche inductive procédant par analyses de données factuelles et par généralisations, mais qui ne saurait réduire pour autant la linguistique à une simple recension de faits. Car l'existence objective de la langue comme ensemble de faits constituant son observatoire n'a bien sûr nullement pour corollaire l'absence de propositions théoriques.

Il n'y a pas de linguistique possible sans une théorie de l'abstraction et de la catégorisation, qui ait à s'interroger, entre autres, sur la pertinence de certaines formations conceptuelles, tout particulièrement dans le cas des démarches fondées sur l'introspection, qui posent l'absence d'observatoire comme une condition et un résultat de l'analyse linguistique, et qui font par là même du

type à la fois un point de départ et un point d'aboutissement de l'explication. Il n'y a pas de science du langage possible, ni d'ailleurs de science possible, sans observatoire.

Reste à définir la nature des observables, lesquels, comme l'a proposé Antoine Culioli, peuvent être appréhendés comme des données empiriques construites, c'est-à-dire comme des faits susceptibles d'être ramenés à une représentation métalinguistique. C'est à cette condition que l'observatoire peut être décrit non pas seulement comme attestation mais comme institution de la langue, selon un processus consistant à catégoriser une donnée factuelle, en la faisant passer du statut d'item, actualisé par son contexte, à celui d'occurrence indexée, activant un type.

ONTOLOGIE [épistémologie, philosophie du langage]

Du grec *ontos*, « être », et *logia*, « théorie », sur *logos*, « discours ». D'un point de vue épistémologique, le terme d'*ontologie* est couramment défini comme l'ensemble des objets qu'une théorie admet.

D'un point de vue philosophique, l'ontologie est l'étude de l'être en tant qu'il est, indépendamment de ses déterminations particulières, autrement dit l'étude de l'être entendue au sens de ce qui est commun aux entités existantes. La problématique philosophique de l'ontologie se laisse formuler par deux types de questionnements, proposés par Martin Heidegger (*Être et temps*) : *Qu'est-ce que le fait d'être ?* et *Qu'est-ce qui est ?* Autrement dit un questionnement portant sur le phénomène, et un questionnement portant sur la nature des entités résultant du phénomène.

L'ontologie intéresse la science linguistique en ce qu'elle problématise un aspect fondamental du langage, puisque parler, c'est, notamment, désigner et dénommer des entités, et prédiquer des propriétés de ces entités. L'existence des entités est-elle nécessaire à leur expression langagière ? Quel statut assigner aux objets de la fiction ? Leur existence langagière signifie-t-elle leur existence ontologique ? Qu'est-ce présupposer l'existence d'une entité ?

L'ontologie permet également d'interroger la nature des relations entre les catégories perceptives et les catégories linguistiques, et de poser la question de l'existence des catégories prélinguistiques. L'ontologie permet en outre de penser le statut des objets que la science du langage se donne, objets situés tout à la fois dans la langue et dans la représentation des phénomènes linguistiques. Mais comme le suggère Sylvain Auroux :

Si nous voulons respecter le principe du réalisme épistémologique, l'ontologie (quel que soit son intérêt intrinsèque), parce qu'elle soulève des questions qui demeurent largement ouvertes, ne peut qu'être seconde par rapport aux modes de validation lorsqu'il s'agit de caractériser les disciplines.

S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

POSSIBLE DE LANGUE [épistémologie]

La notion de possible de langue, développée par Jean-Claude Milner, repose sur le principe d'un jugement différentiel, conditionnant la validité de l'hypothèse grammaticale, principe selon lequel tout ne peut pas se dire. Dans cette perspective, il est entendu qu'une donnée linguistique peut être matériellement possible, autrement dit attestée, tout en étant impossible en langue, et inversement. Il peut en effet exister différents systèmes de répartition des formes possibles et impossibles au sein d'une même communauté linguistique. Il existe également des illusions du jugement de langue, et des erreurs dans la mise en œuvre de la grammaire par les sujets parlants. L'hypothèse grammaticale doit être ainsi minimalement définie par une double distinction : (i) entre formes possibles et formes impossibles ; (ii) entre possible de langue et possible matériel.

Cette disjonction entre les deux systèmes de possibilité est essentielle à l'activité grammaticale. Si elle n'est pas admise, alors cette activité se dissout : si effectivement le possible et l'impossible de

langue se confondent entièrement avec le possible et l'impossible matériels, alors on peut et on doit se borner à constater ce qui se dit et ne se dit pas matériellement : la raison grammaticale n'est rien de plus et rien de moins qu'un magnétophone. Si en revanche on admet la disjonction, l'activité grammaticale autonome devient licite.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

TECHNOLECTE [terminologie, analyse du discours]

De *techno-* (du grec *tekhnê*, « art, métier, procédé »), et *-lecte* (sur *dialecte*, du grec *dialektos*). Un technolecte se définit le plus souvent comme une « langue de spécialité » parlée au sein d'une communauté technique et scientifique bien déterminée, autrement dit une « langue » employée, à l'oral comme à l'écrit, dans une situation de communication où se transmettent des informations relevant d'un champ d'expérience particulier.

La spécificité linguistique d'un technolecte est censée être garantie par l'usage qui est fait du vocabulaire, par le système lexical adopté, et, d'une façon générale, par la terminologie, qui témoigne de représentations conceptuelles et cognitives propres à cette communauté.

Les fondements d'un technolecte sont donc d'ordre extralinguistique, et la variation observée par rapport à la langue dite « ordinaire » ne saurait en toute rigueur recevoir la dénomination de *langue*, car ces spécificités linguistiques ne sont en fait que des particularités discursives. Le technolecte des études philosophiques, juridiques ou médicales ne met aucunement en œuvre un système linguistique nouveau. Il ne fait qu'exploiter celui de la langue dans laquelle il s'exprime.

On ne peut pas davantage tenir ce qui est visé par le terme de *technolecte* pour un « sous-système linguistique » qui exploiterait, comme le déclare l'ISO à propos de la notion de langue de spécialité, une terminologie visant la non-ambiguïté de la communication. Il n'existe pas de sous-système linguistique (ce que rappelle fort pertinemment Pierre Lerat dans *Les Langues spécialisées*, PUF, 1995), et la variabilité des désignations ne saurait être interprétée comme la modification du système fondamental de la langue où elle s'observe.

Si l'on veut rendre le terme de *technolecte* véritablement opératoire, il convient de le définir comme un *discours spécialisé*, caractérisé par l'usage qui est fait d'une langue dans une situation de communication spécifique, et au sein d'une communauté technique et scientifique déterminée.

TERME [terminologie, lexicographie]

Du latin *terminus*, « ce qui définit, délimite un sens ». On appelle *termes* des unités lexicales (mots ou groupes de mots) qui relèvent d'un domaine de connaissances spécifique, et qui font l'objet d'une définition conventionnelle dans une communauté technique ou scientifique déterminée :

Étant des noms de notions, les termes suscitent des attentes doubles : il faut que ce soient des unités terminologiques intégrables dans des énoncés et pouvant y remplir des fonctions syntaxiques, même si leur morphologie n'est pas conforme aux règles de bonne formation lexicale, et il faut en même temps que ce soient des unités de connaissance à contenu stable, donc plus indépendantes du contexte que les mots ordinaires. La première exigence engage la cohérence de l'analyse linguistique, la seconde applique le principe scientifique de la réflexivité, c'est-à-dire de l'identité constante des unités prises en compte. [...] Les dénominations techniques sont dans la langue puisqu'elles sont susceptibles d'être traduites en langue étrangère, mais ce sont des dénominations de connaissances spécialisées, et c'est ce qui les rend pertinentes terminologiquement.

P. Lerat, *Les Langues spécialisées*, PUF, 1995.

L'attribution à une notion d'une étiquette dénomminative (ou appellative) spécialisée, dans le vocabulaire d'un technoclecte, ne doit pas être comprise comme l'appartenance des termes à la seule classe du substantif. L'origine lexicale des unités terminologiques peut être tout aussi bien nominale, adjectivale ou verbale. Ces unités terminologiques ont pour fonction d'identifier un objet ou un processus concret ou abstrait, simple ou complexe.

Au plan linguistique, trois critères principaux peuvent aider à distinguer les termes des autres unités lexicales. (i) Un terme appartient à une famille de mots de sens spécialisé dans la langue où il est employé. Il entretient donc des relations de dépendance très étroites au plan de la forme et au plan du contenu avec les autres unités de la série morphologique dans laquelle il s'inscrit. (ii) Un terme dispose d'une syntagmatique restreinte, qui s'observe notamment dans les co-occurrences conventionnelles qui le caractérisent. Les contraintes sémantiques de sélection des unités terminologiques ont donc fréquemment pour effet de les associer de manière systématique à d'autres unités relevant du même domaine de connaissances. (iii) Un terme vise à réunir les conditions maximales de transparence sémantique, et à établir un rapport de référence directe et univoque avec son domaine.

L'application de ce dernier critère, en sciences humaines, et notamment en sciences du langage, reste toutefois plus programmatique qu'effective, en raison du caractère nécessairement relatif des notions en usage dans ces domaines de connaissances, et du flou constitutif des mots qui servent à les énoncer :

Il n'y a aucun terme définissable et valable hors d'un point de vue précis, par suite de l'absence totale d'êtres linguistiques donnés en soi. Il n'est plus permis de faire usage d'un terme emprunté au point de vue A, si l'on passe au point de vue B. (I, 28)

[...] il est tout à fait inutile de se débattre avec la terminologie et de se figurer longtemps avec naïveté que c'est par maladresse ou incomplète disposition du vocabulaire qu'on ne trouve pas les expressions simples. Il n'y a pas du tout d'expression simple pour les choses à distinguer principalement en linguistique ; il ne peut pas y en avoir. L'expression simple sera algébrique ou ne sera pas. (III, II, 13b)

F. de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, Gallimard, éd. S. Bouquet & R. Engler, 2002.

L'ensemble des termes d'une science, d'une technique ou d'un art constitue une terminologie. On appelle *terminographie* l'étude des unités terminologiques, et *terminotique* leur traitement automatique pour la constitution des bases de données.

TERMINOGRAPHIE [terminologie, lexicographie]

Mot formé à partir de *terminologie* et *lexicographie*. La terminographie prend pour objet d'étude les termes scientifiques et techniques employés dans les technoclectes (ou langues de spécialité). Elle se distingue de la lexicographie - qui étudie les formes et les significations des unités lexicales, observées dans leurs emplois - par une démarche onomasiologique, puisqu'elle part du concept pour en étudier l'expression linguistique.

TERMINOLOGIE [domaine]

À partir du latin *terminus*, « terme ». On emploie couramment *terminologie* d'une part au sens de *nomenclature* pour désigner l'ensemble des termes employés dans le cadre de l'exercice d'une science, d'une technique, d'un art, d'autre part, au sens de *terminographie* pour désigner l'étude systématique des dénominations employées dans les technoclectes, étude distincte de la lexicographie.

Franck NEVEU
Professeur des Universités
Sorbonne Université, Faculté des
Lettres, UFR de Langue française
1 rue Victor Cousin | 75005 Paris
franck.neveu@sorbonne-universite.fr



La terminologie a fait l'objet dans les années 1930 d'une approche théorique qui a contribué à lui conférer une certaine visibilité scientifique. Dans cette perspective, le mot peut être défini comme servant à dénommer une discipline prétendant à l'autonomie, de caractère interdisciplinaire, existant dans le prolongement d'une pratique, et dont la vocation, comme le rappelle Maria Teresa Cabré (1992), est de résoudre des problèmes de communication de nature linguistique, liés à la relation terme/notion.

☞ Cabré M. T., 1992, *La Terminologie. Théorie, méthode et applications*, trad. M. C. Cormier & J. Humbley, Armand Colin. ☞ Béjoint H. & Thoirion P. (dir.), 2000, *Le Sens en terminologie*, Presses Universitaires de Lyon. ☞ Lemaréchal A., 1999, « La terminologie linguistique », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome VI, Peeters. ☞ Lerat P., 1995, *Les Langues spécialisées*, PUF.

TERMINOTIQUE [informatique linguistique, industries de la langue]

Formé à partir des mots *terminologie* et *informatique*. La terminotique a pour objet le traitement automatique des termes, c'est-à-dire des unités terminologiques. Dans le domaine des industries de la langue, la constitution des bases de données et des dictionnaires terminologiques, l'élaboration des bases de connaissances pour les systèmes-experts, celle des thésaurus documentaires multilingues, ou bien la génération automatique des textes, sont des activités qui entrent dans le champ d'application de la terminotique.